

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DELIBERATION N° 04/2020
SEANCE DU 05 FEVRIER 2020

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 5 Nombre de votants : 5 Date de convocation : convocation du 15/01/2020	Le mercredi cinq février deux mille vingt à dix-huit heures, le comité syndical de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale du Musique et de Danse, sous la présidence de Monsieur Yves BAYON DE NOYER
Elus présents avec droit de vote :	- Yves BAYON DE NOYER, Président, Maire de la Commune du Thor, - Marie-Hélène BIHEL, secrétaire, Commune de le Thor, - Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune Robion, - Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Commune d'Althen-des-Paluds, - Jean-Michel BENALI, membre, Commune d'Althen-des-Paluds
Etaient absents excusés :	- Elisabeth AMOROS, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire - Marc VALERO, membre Commune de Robion - Gisèle BRUN, membre titulaire, Conseil Départemental
Invités à titre consultatif :	- Karine LANCEZEUX, Directrice Administrative financier et ressources humaines - Jean-François CASOURANG, Directeur Pédagogique - Pascal TRAMIER, représentant des enseignants - Gilles REDOR, Président du Pro'Arte

5- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Rappel sur les obligations légales

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le rapport d'orientation budgétaire 2020 s'organise autour des directions suivantes :

- I- Contexte du fonctionnement de l'école année scolaire 2019-2020
- II- Contexte comptable du syndicat de l'année 2019
- III- Principales orientations 2020.

Contexte du fonctionnement de l'école année scolaire 2019-2020

Point sur le nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2019-2020 :

Ces éléments ont déjà été évoqués lors de la précédente réunion. Toutefois, ci-dessous, les éléments de rappel.

Cours individuels	2017/2018	2018/2019	2019/2020	
Clarinette + flûte à bec + Saxophone	30	25	23	-2
Flûte traversière	7	11	9	-2
Guitare	12	61	53	-8
Harpe	5	5	4	-1
Percussions	32	28	25	-3
Piano	59	43	52	-5
Trompette - Cornet - tuba	11	14	12	-2

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Violon	5	10	7	-3
Chant		8	10	+2
Total cours individuels	210	205	195	-10

Cours collectifs	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Eveil musical	30	24	18
Jardin musical	27	17	11
Danse	131	101	127
Ensemble à cordes	8	5	3
Ensemble guitares	17	18	16
Ensemble percussions	8	7	10
Orchestre d'harmonie	24	30	22
Musiques actuelles	14	12	14
Projet Départemental chorale enfants	31	18	11
Harmonie départementale		34	33
Ensemble harpes		5	0
M. A. O			5
Ensemble trompettes	4	4	0
Total cours collectifs	298	283	270

<i>Communes adhérentes</i>	2018-2019	2019-2020
- Althens-des-Paluds	4	4
- Caumont sur Durance	23	18
- Le Thor	237	250
- Robion	5	6
- Vedène	3	4
- Velleron	8	3
Total élèves com. Adhé.	280	285
Extérieurs	71	64
Total des élèves inscrits	351	349
Non réinscrits	147	119

Le nombre d'élèves reste sensiblement le même que l'année dernière, mais une baisse est constatée au niveau des cours individuels en musique. Pour mémo, concernant la danse, le nombre d'élèves a augmenté.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR

☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

La structure compte à ce jour, 18 agents se décomposant de la manière suivante :

- 3 titulaires à temps complet (dont un administratif)
- 5 titulaires temps non complet (dont un coordinateur pédagogique, un adjoint technique et un administratif)
- 9 contractuels à temps non complet
- 1 contractuel dans le cadre du cumul pension retraite

Le total d'heures dégagé pour l'enseignement est en moyenne de 530 heures par mois (cours individuels et cours collectifs).

Contexte comptable du syndicat année 2019

A- Sur la section de fonctionnement 2019 :

Recettes réalisées	372.907,31 €
Dépenses réalisées	363.201,86 €

Soit un excédent	9.705,45 €

Comme il avait été évoqué lors de l'établissement du BP 2019, le nouveau règlement des études entraînent une augmentation de la masse salariale et une diminution du nombre d'élèves en cours individuel du fait de l'amplitude horaire des enseignants.

Grâce à l'augmentation de la fréquentation en danse, le budget peut être considéré en équilibre.

B- Sur la section d'investissement 2019

Du fait que l'école ne bénéficiera pas cette année de la salle de l'auditorium, il a été important d'envisager certains investissements pour la structure puisse continuer à faire ses spectacles tant attendus par les parents et les élèves. Certaines dépenses ont donc été réalisées notamment un ampli guitare ou du matériel de sonorisation ainsi qu'un piano transportable, permettant ainsi à l'école de musique de se déplacer pour certains concerts à l'extérieur sans pour autant engendrer des frais de locations supplémentaires. Le montant des dépenses d'investissement est de 2.429,10 €. La recette est de 2.406 € (immobilisation et FCTVA).

Principales orientations pour 2020

A. Sur la section de fonctionnement :

Un souffle budgétaire est prévu pour cette année 2020, car à compter de février 2020 l'agent mis à disposition par le centre de gestion sera radié pour mise d'office à la retraite.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Du fait de l'équilibre budgétaire constaté et en raison du nombre d'élèves sensiblement le même que l'année dernière, la section fonctionnement pourrait être envisagée avec les mêmes dépenses et mêmes recettes prévisionnelles que 2019.

Toutefois, quelques dépenses supplémentaires sont à envisagées, telle que la location de salle de spectacles....

Par ailleurs, il est proposé de reconduire comme l'année précédente le principe d'un vote budgétaire en suréquilibre pour ce qui concerne la section de fonctionnement ;

B. Sur la section d'investissement

En raison de l'excédent de fonctionnement reporté de 148.000 €, il est proposé aux membres du comité syndical de prévoir un transfert en investissement afin de procéder à l'achat de la harpe qui est en location depuis de très nombreuses années ; La valeur de la harpe est de 8.400 €, une remise en raison de la location étant accordée, la proposition de rachat est de 4.900 €. Une troisième « timbales » serait nécessaire pour le pupitre des percussions. La valeur approximative est de 3.000 €.

En outre, depuis le 01^{er} janvier 2020, tout établissement public a pour obligation de détenir un défibrillateur. L'achat pour un appareil automatisé de base est de 2.000 €.

Au vu des travaux prévus par le département, le déplacement de la parthèque doit s'effectuer au premier étage. Il conviendra de prévoir l'achat de rayonnages tant concernant le local à archive et que l'organisation de cette parthèque. Le compte « achat de mobilier » devra donc être alimenté.

Après avoir débattu, les membres du comité syndical prennent acte du rapport d'orientation budgétaire 2020 et ont voté pour à l'unanimité.

LE COMITE SYNDICAL

OUI, l'exposé de son rapporteur
APRES, en avoir débattu
PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2020
VOTE pour à l'unanimité

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le [REDACTED]
Et publication ou notification du [REDACTED]

Pour extrait conforme
Président, Yves BAYON DE NOYER
SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84
Siège social : Mairie du Thor